

SAHARA SUD MAROC

Historic Rally Raid



Règlement Particulier

16 au 23 Novembre 2019





SOMMAIRE

L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement, le parcours, ou le timing si l'organisation en a le besoin ou la volonté.

Article 1 : DEFINITION

1.1 ORGANISATION

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Article 2 : TERMINOLOGIE

Article 3 : REGLEMENTATION

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION CONCURRENT

Article 6 : ENGAGEMENTS

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Article 8 : EQUIPEMENT

Article 9 : ROAD-BOOK

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Article 12 : ETAPE

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Article 15 : ASSISTANCE

Article 16 : AUTORISATIONS

Article 17 : CLASSEMENTS / TEMPS FORFAITAIRES

Article 18 : PENALITES

Article 19: RECLAMATIONS

Article 20 : COUVERTURES IMAGES



Article 1 : DEFINITION

1.1 ORGANISATION

YL Events avec le soutien du club des Sports Mécaniques du Grand Maghreb, organise, sous l'égide de La Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles, du 16 au 23 novembre 2019, un Historic Rally Raid constitué en 7 étapes (Liaisons + Epreuves spéciales (ES)) d'un total de **420** km de liaison et **1490** km de spéciales, dénommé :

« Sahara Sud Maroc - Historic Rally Raid 2019 »

Ce rallye raid est une épreuve nationale Marocaine à participation étrangère autorisée(PEA). Le présent règlement a été enregistré et approuvé par la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles en date du _____ sous le permis d'organiser Visa n° _____ Les étapes se déroulent exclusivement dans le grand sud Marocain.

Les participants devront absolument respecter le parcours en suivant scrupuleusement le road-book et en passant par tous les points prévus par l'organisation (CP, CH départ, Arrivée, WPT, Point Stop...etc). Il y aura un temps imparti pour les liaisons et un chronométrage pour les spéciales, ce timing sera régularisé par le carnet de bord qui sera donné aux concurrents au départ de chaque étape. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par l'organisateur. Seule la version française de ce règlement particulier sera retenue en cas de litige.

1.2 PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Samedi 16 Novembre 2019 : Accueil, Vérifications administratives et techniques à Agadir. Paradis plage
Samedi 16 à 18h : Briefing des concurrents et des assistances (horaire à confirmer).

17 Novembre 2019 : 1ere étape : **AGADIR – PARADIS PLAGES - GUELMIN** (110km Liaison – 170km Spéciale)

18 Novembre 2019 : 2^{ème} étape : **GUELMIN – SMARA** (80km Liaison – 300km Spéciale)

19 Novembre 2019 : 3^{ème} étape : **SMARA – LAÂYOUNE – FOUM EL OUED** (245km Spéciale)

20 Novembre 2019 : 4^{ème} étape : **LAÂYOUNE – LAÂYOUNE** (50km Liaison – 170km Spéciale)

21 Novembre 2019 : 5^{ème} étape : **LAÂYOUNE – FOUM EL OUED – AKHFENIR** (230km Spéciale)

22 Novembre 2019 : 6^{ème} étape : **AKHFENIR – GUELMIN** (120km Liaison – 200km Spéciale)

23 Novembre 2019 : 7^{ème} étape : **GUELMIN - AGADIR – PARADIS PLAGES** (60km Liaison – 175km Spéciale)

23 Novembre 2019 : Remise des prix PARADIS PLAGES(Horaire, lieu et date à confirmer)

Article 2 : TERMINOLOGIE

ETAPE : Parcours du Bivouac du matin jusqu'à celui du soir.

LIAISON : Tronçon entre deux CH (partie non-chronométrée)

CH : Contrôle Horaire.

CP : Contrôle de Passage, connu par avance ou non, avec ou sans pointage.

WPT : Waypoint est un contrôle virtuel d'un point GPS. Vous devez valider le passage du WPT en passant sur le waypoint, une zone de **200m maxi de rayon autour du WPT** sera admise.

Temps imparti : Temps donné pour effectuer un parcours d'un CH à un autre CH durant l'étape.

Pénalités : exprimées en minute (s) ou secondes.



Article 3 : REGLEMENTATION

Le 1^{er} SAHARA SUD MAROC HISTORIC RALLY RAID 2019 est soumis au Code Sportif de la FRMSA, mais le règlement particulier de l'épreuve sera la référence de base, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES

Le 1^{er} SAHARA SUD MAROC est ouvert aux véhicules suivants, de plus de 20 ans :

4-1: Périodes

Jusqu'à 1976 = R Acceptés : 2 roues motrices4 roues motricescamions
1977-1986 = R1 Acceptés : 2 roues motrices4 roues motricescamions
1987-1996 = R2 Acceptés : 2 roues motrices4 roues motricescamions
1997-1999 = R3 Acceptés : 2 roues motrices4 roues motricescamions

Périodes ouvertes aux: voitures de rallye, rallye raid, buggy, 4x4 et camions dont le modèle a roulé lors de safari ou rallye raid, dans la période où le concurrent engage le véhicule (Réplique autorisée).

Dans chaque période il y aura les catégories suivantes :

- Voiture 2 Roues motrices = **2RM**
- Voiture 4 Roues motrices = **4RM**
- Buggy 2 roues motrices = **B2**
- Camions 4x2, 4x4 6x6 jusqu'à 5Tonnes = **C5**
- Camions 4x2, 4x4 6x6 > à 5Tonnes = **C6**
- Challenge « **Dakardantan** » : sera attribué au vainqueur de la **R1**.



4-2: Concurrent Assistance

Un véhicule pourra être classifié par un ou plusieurs concurrent(s) comme véhicule d'assistance, ce véhicule sera engagé dans sa période et sa catégorie au même titre qu'un concurrent de l'épreuve. Il partira dans l'ordre de son classement au départ de chaque étape. La mention « **VA** » sera apposée sur le véhicule (Voir document appelé « silhouette »). il sera soumis aux mêmes règles que les concurrents.

4-3: Raideur

Catégorie «**Raid**» pour les raideurs. Ces catégories circuleront avec des temps impartis, avec roadbook et carnet de bord, après ou avant les concurrents. Régulièrement sur le même parcours que les concurrents, des consignes seront données au Bivouac pour l'étape suivante. Possibilité d'être jusqu'à 4 personnes dans les véhicules en catégorie «Raid Contemporain» et en catégorie «Raid Historic Intermédiaire» ou à 2 personnes en «Raid Historic Rapide». (Voir feuille d'engagement).

Elle comportera deux PERIODES :

- 1) « **Raid Historic** » pour des véhicules **jusqu'à 1999** nommée = **RHR – Temps impartit «Rapide»**
ou **RHI – Temps impartit «Intermédiaire»**
- 2) « **Raid Contemporain** » pour des véhicules **à partir de 2000** nommée = **RCL - Temps impartit «Lent»**

Elle comportera également un Challenge intitulé : **LCM** (Land Cruiser by « **Dominique Marciano** »).

Seuls les véhicules avec arceau et accessoires de sécurité en configuration « course » peuvent être admis en « RH Rapide »

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

En accord avec le code sportif, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner les raisons.

Les concurrents s'engagent, sur le 1^{er} SAHARA SUD MAROC HISTORIC RALLY RAID 2019, en pleine connaissance des risques encourus pendant le déroulement de cette épreuve. Ils dégagent par avance l'organisation de toutes responsabilités pénales ou civiles en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de cette épreuve et devront avoir OBLIGATOIREMENT souscrit une assurance rapatriement.

Article 6 : ENGAGEMENTS La clôture des engagements est fixée au 4 Novembre 2019.

Les engagements sont à la carte suivant votre choix. Voiture + membre(s) d'équipage + assistance(s) + bivouac + repas etc (Voir feuilles d'engagement). Possibilité d'engager 3 membres d'équipage par véhicule.

Envoyer votre dossier d'engagement complet à l'une des adresses mails suivantes :

yloubet2a@gmail.com / mariefrance.agostinetti@orange.fr / yl.historicrally@gmail.com

Yves LOUBET : + 33 (0) 6 12 35 91 99 ou +212 (0) 6 48 86 65 69 (Maroc)

Relations concurrents : Marie France AGOSTINETTI : +33 (0) 6 08 67 35 77

Adresse : **Club des Sports Mécaniques LE GRAND MAGHREB**

29 boulevard Abdelmoumen, quartier Tour Hassan - RABAT 10000-Maroc

* Dans la mesure où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques raisons que ce soit l'organisation ne serait redevable envers les participants que des montants des droits d'engagement versés diminués des frais de dossier de 4000 dirhams qui resteront acquis à l'organisateur. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

* Possibilité d'être à 3 membres par équipage pour les véhicules à 2 places (Voir feuille d'engagement), dans ce cas l'équipage devra obligatoirement donner à l'organisation le nom des membres de l'équipage présent dans le véhicule au départ de chaque étape au + tard la veille de l'étape. Aucun changement pendant une étape ne sera possible sans une demande à la direction de course et uniquement après avoir obtenu l'autorisation de cette même direction de course.

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques et administratives se dérouleront le 16 Novembre 2019 à AGADIR (Voir lieu, timing et horaire en annexe).

Tout concurrent pourra se faire représenter sous réserve de la présentation des documents originaux.

Vérifications administratives :

Tout concurrent doit se présenter avec les documents originaux suivants en cours de validité:

- Permis de conduire - Licence internationale pour les non-résidents.
- Licence Marocaine pour les résidents
- Carte d'identité ou passeport pour les non-résidents
- Assurance concurrent et rapatriement pour les non-résidents.

Pour tous les véhicules :

- Assurance valable au Maroc
- Autorisation du propriétaire si le véhicule n'est pas au nom du conducteur.

Le concurrent s'engage sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

Vérifications techniques :

Les équipages ayant satisfait aux vérifications administratives passeront aux vérifications techniques.

Les vérifications sont d'ordre général, (conformité avec la période et la catégorie), ainsi que les éléments de sécurité. Sièges, harnais, extincteurs, casques, combinaisons en cours de validité, arceau et structure conformes à l'année d'homologation du véhicule, direction assistée libre, suspensions libres avec points d'ancrage identiques au modèle de la période. Réservoir d'origine, ou réservoir souple dans un caisson étanche. Deux feux rouge devront être présents pendant tout le rallye sur l'arrière du toit du véhicule ou à l'intérieur en haut de la vitre arrière et en fonctionnement pendant toute l'épreuve.

Tout véhicule qui apparaît non conforme pour une période pourra éventuellement être changé de période ou refusé au départ de l'épreuve si la mise en conformité n'a pas été réalisée.

Les noms et groupes sanguins des concurrents devront être apposés sur chaque côté du véhicule sur les ailes, custodes ou portières avant.

Les numéros de course, les plaques de rallye et les publicités obligatoires de l'organisation seront à mettre sur le véhicule suivant les indications du document intitulé: « Silhouette ».

Contacts techniques: M. André OLIVIER (andre.olivier9@wanadoo.fr +33 6 79 14 11 42)

M. Thierry GARBI (thierry.garbi@wanadoo.fr +33 6 40 56 03 02)

M. Denis BETHOUX (denis.bethoux@wanadoo.fr)



Article 8 : EQUIPEMENT

Il est obligatoire que chaque véhicule soit équipé du matériel suivant et ce durant toute l'épreuve.

- Une balise satellite et un GPS « mouchard » sont à récupérer, sur place le 16 novembre 2019 aux vérifications administratives contre une caution qui vous sera rendue à la restitution du matériel. Merci d'avoir un mode de paiement à cet effet lors de la récupération du matériel.
- Tripmaster obligatoire, modèle mécanique ou électronique.
- Boussole. Modèle mécanique ou électronique autorisé avec seulement fonction cap .
- un téléphone portable marocain ou international joignable.
- une réserve d'eau potable en fonction du nombre de personnes dans le véhicule(3 à 5 l / personne).
- une couverture de survie : drap aluminium pouvant aussi permettre les signaux sol-air.
- une lampe torche.
- un coupe ceinture.
- une trousse médicale de première urgence.
- une sangle de remorquage avec manilles.
- un miroir de poche.

Des contrôles pourront être effectués à n'importe quel moment et pourront entraîner des pénalités ou l'exclusion de l'épreuve. Tout concurrent ne pouvant présenter au départ d'une étape l'ensemble de ses équipements se verra refuser le départ jusqu'à sa mise en conformité.

Article 9 : ROAD-BOOK

Le road book signalera les gros dangers et les gros changements de direction avec une éventuelle description de l'étape. Dans tous les cas le parcours devra être scrupuleusement respecté.

Article 10 : CARNET DE BORD

A la sortie du bivouac le matin pour le départ de l'étape, il sera remis aux concurrents un «carnet de bord». Celui-ci indiquera aux concurrents les «temps impartis» et les lieux des différents contrôles (CH, CP...etc.) (Pénalité en cas de perte, voir article 18).

Celui-ci sera récupéré par l'organisation en fin d'étape.

Toute perte ou détérioration de ce carnet de bord (illisible, raturé...etc.) entraînera des pénalités et le concurrent perdra le droit à toute réclamation pour les décisions que pourra prendre la direction de course à son égard.

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Il se fera pour la première étape selon la liste fournie par l'organisation.

Pour les étapes suivantes les concurrents partiront selon leur classement général avec cumul des étapes, toutes les 2 minutes. Cela pourra être modifié en fonction du nombre de participants et/ou des impératifs de sécurité sur décision de la direction de course.

Des modifications pourront être apportées par la direction de course tout au long de l'épreuve.

Article 12 : ETAPE :

Durant toutes les étapes, dès lors que les concurrents sont dans le véhicule en mouvement, le port du harnais (ou de la ceinture de sécurité en catégorie raid) est obligatoire.

Le port du casque est obligatoire lors des parties chronométrées, sauf sur demande de la direction de course. Les combinaisons pilotes et copilotes sont obligatoires sauf pour la catégorie « RAID ».

Il est interdit de circuler en sens inverse des étapes sauf autorisation de l'organisation.

Tout concurrent devra se présenter au départ à l'heure indiquée.

Tout retard ou avance entraînera des pénalités.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non-respect des règles de sécurité...etc.).

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation.

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra dans la mesure du possible et sans se mettre en danger aller s'informer de son état physique. Il devra par la suite et par tous les moyens possibles avertir l'organisation sans tarder, au maximum au Point Stop.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) le concurrent devra prévenir l'organisation par tous les moyens possibles. (Suivi satellite, téléphone, radio, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible. Tout concurrent n'ayant pas effectué la totalité de l'étape ou arrivant hors délai ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain. (Voir article 18 pour réintégration à l'étape suivante)

Tout concurrent ne pouvant se présenter au départ d'une étape ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain. (Voir article 18 pour réintégration à l'étape suivante)

Un véhicule balai fermera l'étape. Il est clair que si un concurrent s'écarter du parcours de l'épreuve, il ne sera pas pris en charge par le véhicule balai, il est donc du devoir de l'équipage de respecter le parcours.

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Tous les contrôles : CH, Départ, CP, Arrivée, Point Stop seront indiqués par des panneaux standardisés.

Il est interdit :

- de pénétrer dans une zone de contrôle par une direction différente que celle prévue par l'organisation.
- de revenir dans cette zone après avoir pointé à ce contrôle.
- de rester en attente dans cette zone, de faire de la mécanique ou autre.

Les WPT seront localisés sur le roadbook (nombre et position géographique) des concurrents pour que ceux-ci respectent scrupuleusement le parcours de l'étape. Tous les WPT peuvent être des CP.

Un concurrent arrivant à un CP ou un WPT et s'apercevant qu'il lui en manque un, a interdiction de faire demi-tour pour aller rechercher le CP ou le WPT loupé sous peine de lourdes sanctions (Article 18).

La zone d'arrivée :

- Panneau à fond jaune 100m avant arrivée
- Panneau à fond rouge = fin de zone chrono = arrivée
- Panneau à fond rouge « stop » : entre 100 et 500 m après l'arrivée. Au point stop, le concurrent devra remettre son carnet de bord sur lequel le contrôleur inscrira l'heure d'arrivée au point Stop et ainsi lui donnera un temps imparti pour rejoindre le bivouac.
- Panneau à fond beige : 50 m après « stop » = fin de zone contrôlée.

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Tout concurrent devra respecter scrupuleusement le code de la route en dehors des zones chronométrées.

Tout concurrent devra respecter une certaine éthique vis-à-vis des autres concurrents, des membres de l'organisation, de la population locale ainsi que de tout animal se trouvant sur le parcours.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à celui de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation.

Tout concurrent rattrapé devra se ranger pour se laisser doubler, quitte à s'arrêter.

Un concurrent qui en double un autre ne doit pas prendre ou faire prendre de risque inutile.

Dans les zones, CH, départ, CP, Point Stop, les concurrents devront ralentir bien avant et arriver à vitesse modérée pour ne pas faire prendre de risque aux contrôleurs.

Les contrôleurs vous en sauront gré avec un pointage dans la bonne humeur.

Article 15 : ASSISTANCE

Sur la partie chronométrée d'une étape, l'assistance sera faite exclusivement par les concurrents de l'épreuve ou par un véhicule d'assistance dûment engagé en « **VA** ».

Une équipe d'assistance autre que « **VA** » pourra être envoyée avec une autorisation de la direction de course.

Sur la zone d'assistance et jusqu'au panneau jaune du CH de départ d'une partie chronométrée après le panneau de fin de zone contrôlée du Point Stop : assistance libre.

Au bivouac : Assistance libre avec possibilité de se faire aider par un moyen local sans que cela nuise aux autres concurrents.

Article 16 : AUTORISATIONS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est interdit, sauf autorisation préalable de la direction de course et de l'organisation.

La demande d'engagement d'un concurrent avec sa signature l'engage, lui et tous les membres de son équipe ou entourage, à respecter ce règlement. Il sera responsable en cas de problème de toute nature.

Article 17 : CLASSEMENTS ET TEMPS FORFAITAIRES

En cas de spéciale neutralisée sur décision de la direction de course, le classement de l'étape pourra être établi entre le départ de l'ES et le dernier WPT ou CP qui a enregistré le passage de la totalité des concurrents sans le (ou les) concurrent ayant occasionné la neutralisation de la spéciale. Ce WPT ou CP sera considéré comme ligne d'arrivée et fin de chronométrage. Possibilité aussi d'enlever la partie neutralisée entre deux WPT et de garder les autres parties de l'étape pour établir un chronométrage. Ainsi, l'un ou l'autre mode de calcul, pourra donner le classement pour cette étape et ceci uniquement après validation du résultat de ce calcul par la direction de course.

Le classement de l'étape et le classement général provisoire seront affichés tous les soirs au bivouac.

17.1 Classement FINAL:

Seront primés à l'issue du cumul des étapes :

Le podium des équipages des périodes **R, R1, R2 et R3**

Le premier de chaque **catégorie** dans les périodes.

Le premier des catégories raid **RHR, RHI et RCL** .

Le premier du challenge « **LCM** »

Le premier de la **R1** remportera le challenge « **Dakardantan** »

Article 18 : PENALITES

- Pointage en retard à un CH : 10 secondes par minute de retard.
- Pointage en avance à un CH : 1 minute par minute d'avance.
- CP manqué : 2 minutes par CP manqué ou 15 minutes si le CP manqué a fait gagner de la distance au concurrent et que celui-ci a réalisé un temps anormalement rapide par rapport à la moyenne de ses classements dans les autres étapes.
- WPT manqué : 2 minutes pour petit écart (300 à 500m), 10 minutes au-delà de 500m, 20 minutes si le WPT manqué a fait gagner du temps au concurrent et que celui-ci a réalisé un temps anormalement rapide. Ceci peut aller jusqu'à l'exclusion si le concurrents a quitté le parcours de l'épreuve de manière intentionnelle.
- Etape non faite ou non terminée : pour être dans le classement de l'étape suivante, un temps forfaitaire sera calculé selon méthode suivante: le plus mauvais temps réalisé dans la spéciale par le dernier concurrent de la même période et de même catégorie + 1 heure de pénalité pour réintégration à l'étape suivante. Si le concurrent souhaitant être réintégré est le dernier de sa catégorie ou période, le plus mauvais temps de référence sera celui du concurrent d'une autre période et de même catégorie.
- Perte du carnet de bord : 15 minutes de pénalité + les possibles pénalités pour CH ou CP loupé (s) après contrôle des feuilles de pointage des CH ou CP.
- GPS : tout GPS, à bord du véhicule, en dehors de celui de l'organisation est interdit. Pénalité 10 h
- Circulation en sens inverse sur une étape de manière intentionnelle: 2 heures de pénalité, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Tout concurrent ne pouvant finir une étape ou arrivant après la fermeture du CH d'entrée au Bivouac ou du Point Stop de l'ES devra impérativement faire sa demande, à la direction de course, pour sa réintégration à l'étape suivante et remettre son carnet de bord à un relation-concurrent au plus tard le lendemain matin, 30mn avant le départ du premier concurrent en sortie de bivouac.

Article 19 : RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations pourront être faites par écrit à la direction de course par le concurrent intéressé dans un délai de 30 minutes maximum après affichage des classements provisoires. La réclamation devra être accompagnée de la somme de 4000 dirhams, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée non fondée ou injustifiée.

Article 20 : COUVERTURE IMAGES

Tout concurrent ou assistant autorise l'organisation à utiliser ou faire utiliser et reproduire ou faire reproduire leur nom, image, voix et prestation sportive dans le cadre du **1^{er} SAHARA SUD MAROC HISTORIC RALLY RAID 2019** en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'épreuve dans le monde entier et par tous les moyens existants.

